

Un avenant au CRTE signé

Après la signature du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), en décembre 2021 avec l'État, la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing signait jeudi un avenant à cet engagement inscrit dans le cadre du Plan de relance de l'État.

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires. Le président de l'interco Jean-Jacques Hye et le sous-préfet, Thierry Mailles, signaient un avenant à ce contrat, certains projets présentés l'an dernier ayant été abandonnés et d'autres remodelés. C'est un correctif et une réactualisation.

Programmer 2023

« On signe les engagements des travaux déjà initiés en 2021/2022, car on a effectué un cadrage budgétaire. Là, on travaille sur la programmation pour la prochaine année », a indiqué le



Le sous-préfet a longuement éclairé l'assistance sur les rouages des traitements des dossiers et donné de nombreux conseils.

sous-préfet faisant allusion à l'ouverture de la prochaine campagne de subventions qu'accorde l'État aux projets municipaux ou communautaires (DETR).

Pour rappel, voici les orientations stratégiques déjà établies et soumises peut-être à des évolutions : développement économique et tourisme, énergie et patrimoine (y compris son accessibilité), environnement et biodiversité, mobilité, eau et assainissement.

Il a été question dans cette démarche de « logique de territoire ». Le sous-préfet a apporté un éclairage nécessaire et les élus ont profité des échanges pour élargir les sujets aux préoccupations et incertitudes liées au contexte actuel. Soline Garreau, conseillère départementale, s'est exprimée en tant que maire pour évoquer la problématique entre ambitions et moyens. Son collègue Bernard Cozic a rappelé aux élus que le Dé-

partement affiche lui aussi une politique contractuelle volontariste et a invité les élus participants et les membres du comité de pilotage à solliciter la collectivité pour une aide à l'élaboration de dossiers de financement. Le président de la Communauté de communes, fort d'une longue expérience d' élu, a distillé ici et là quelques conseils comme la nécessité d'anticiper et de prévoir.

LAREDI DJEBAR